



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 11 avril 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé aux 33-37, 7^e Avenue.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour un nouveau bâtiment résidentiel, une terrasse sur le toit occupant une superficie représentant 15 % de la superficie du terrain, et ce, bien que le règlement stipule que lorsque située sur le toit d'un bâtiment, une terrasse doit occuper une superficie maximale de 5 % de la superficie totale du terrain;
- De permettre, pour un bâtiment résidentiel, une largeur de 2,4 mètres pour cinq cases de stationnement, et ce, bien que le règlement stipule que, pour un usage résidentiel, la largeur minimale d'une case de stationnement est de 2,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 24 mars 2016.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of April 11, 2016 at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 33-37, 7^e Avenue.

This exemption would:

- Allow, for a new residential building, a roof terrace occupying an area covering 15% of the area of the grounds, despite the fact that the by-law stipulates that when located on the roof of a building, a terrace must occupy a maximum area of 5% of the total area of the grounds;
- Allow, for a residential building, a width of 2.4 metres for five parking spaces, despite the fact that the by-law stipulates that 2.5 metres is the minimum width of a parking space for residential use.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this March 24, 2016.